

29 DEC. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014 À 18 HEURES 30

N° 7 - 189 / 2014 : BUDGET GÉNÉRAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » POUR L'EXERCICE 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le 16 décembre 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 16 décembre 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Claude LECOMTE (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE, Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Naïma MARENGO), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Frédéric ESQUEVIN), France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Élodie NADJAR (pouvoir de Patrice BEDIER), Fabien LACOSTE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Emmanuelle PIERRY, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD (pouvoir de Michel MARTY), Delphine MAILLET-RIGOLET, Céline TAFELSKI, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Agnès BRU, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL) Naïma MARENGO (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Steve JACKSON), Geneviève PÉREZ (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Claude LECOMTE), Frédéric ESQUEVIN (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Najat DELPEYRAT, Jacques ROYER, Claude JULIEN, Michel MARTY (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Blandine THUEL.

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 44

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014**N° 7 - 189 / 2014 : BUDGET GÉNÉRAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » POUR L'EXERCICE 2014**Pilote : Finances et budgetAutre service concerné : Direction générale des services**Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,**

Le versement d'une subvention aux budgets annexes a pour but de permettre à ces budgets annexes de supporter les charges d'entretien des biens et équipements que leurs seules recettes ne permettent pas de couvrir malgré les moyens mis en œuvre pour les optimiser.

Le budget « production d'énergie photovoltaïque » génèrent des recettes importantes mais qui ne couvrent pas encore en totalité le poids des investissements réalisés depuis 2011 et qui sont amortis depuis cette année.

Une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 65 000 € doit être versée en raison du besoin de financement du budget photovoltaïque occasionné par une situation de déficit de fonctionnement non couvert pour 2014.

Il est donc proposé au conseil communautaire de porter les crédits nécessaires au versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe « photovoltaïque » à 65 000 € lors du budget supplémentaire sachant que ce montant constitue un niveau maximum mais que seul le montant strictement nécessaire à la couverture du déficit de ce budget sera effectivement versé.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**VU** le code général des collectivités territoriales,**VU** l'avis du bureau communautaire en date du 2 décembre 2014,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

DÉCIDE, compte tenu du fait que les recettes propres du budget annexe photovoltaïque ne permettent pas de couvrir les charges d'entretien des biens et équipements malgré les moyens mis en œuvre pour les optimiser, de verser une subvention d'un montant maximum de 65 000 €, prévue au budget 2014 (budget général), au budget annexe « photovoltaïque » pour assurer son équilibre. Le montant sera arrêté au regard des dépenses définitives constatées en 2014 sur ce budget annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 16 décembre 2014,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

